

## Autonomie et solidarité

*Les radicaux suisses ont de la suite dans les idées; on ne saurait le leur reprocher, même s'ils nagent en pleine contradiction: qui est aux commandes de l'Etat, sinon eux? et les voilà donc, aux élections fédérales de 1979, partis en guerre pour «moins d'Etat, plus de liberté». Fin 1980, poursuivant sur leur lancée, ils ont demandé au Conseil fédéral, dans une motion, d'indiquer les tâches publiques qui pourraient être confiées au secteur privé et de présenter des propositions concrètes à ce sujet. Six mois plus tard le gouvernement a donné sa réponse. Peu d'enthousiasme à vrai dire: les dépenses de transfert et la défense nationale représentent à elles seules 84% des dépenses totales de la Confédération; sur le reste, inutile de chercher à économiser un montant important pour combler le déficit budgétaire. Il faut dire que la privatisation des tâches publiques est proposée comme un remède à la maladie chronique des finances fédérales. Pour leur part les syndicats de la fonction publique se sont élevés avec vigueur contre tout démantèlement des activités de l'Etat.*

*Chacun donc joue son rôle, mais le spectacle risque bien de tourner court. Un exercice de style en quelque sorte. La droite table sur une méfiance réelle des citoyens à l'égard de l'Etat pour faire passer sa politique d'austérité et grignoter au passage quelques miettes pour l'économie privée — travaux de nettoyage, d'imprimerie, de réparation, d'informatique notamment. Stagnation économique oblige. Pour elle le secteur privé ne peut que mieux faire et à meilleur compte. Les syndicats montrent les dents pour défendre la vertu des services publics, mais aussi les situations acquises de leurs membres. Le Conseil fédéral et l'administration,*

*enfin, ne disent ni oui ni non; prudence, pas de mouvement brusque.*

*Le slogan de la privatisation des tâches publiques aurait quelque mérite s'il nous obligeait à repenser les modes d'intervention de l'Etat. Le problème dépasse de loin le seul souci budgétaire et l'opposition factice entre public et privé. A titre d'exemple, la santé et le logement.*

*Dans ces deux domaines, les collectivités publiques interviennent par souci de solidarité: essai souvent insuffisant de répondre aux inégalités sociales et régionales par une redistribution des ressources communes. L'économie privée ne tient pas compte de ce souci; seul l'Etat — communes, cantons, Confédération — peut opérer le prélèvement nécessaire et la répartition des moyens. Reste la manière d'intervenir.*

*L'utilisateur — locataire, patient — n'a que la liberté de consommer: logements livrés clé en main, hôpitaux mammoth, soins centralisés, dans chaque cas le besoin est défini à mille lieues de l'utilisateur. C'est le règne du spécialiste, public ou privé. Pourtant l'intervention de l'Etat pourrait se conjurer avec la création d'autonomie.*

*A ce titre, l'exemple genevois des centres de loisirs. La commune met à disposition des locaux et un budget de fonctionnement, le canton attribue des postes d'animateurs. La gestion des centres — politique d'animation, dépenses, choix des animateurs — incombe à une association ouverte aux usagers et aux sociétés du quartier, qui passe contrat avec les autorités.*

*L'intervention publique en matière de logement et de santé, mais aussi dans d'autres secteurs, pourrait suivre cette voie, par analogie. Promotion des*

SUITE ET FIN AU VERSO

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 599 16 juillet 1981  
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Jean-Pierre Bossy  
Jean-Daniel Delley  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffy

599

## Autonomie et solidarité

*coopératives de logement et attribution prioritaire de terrains aux locataires organisés; contrat de santé entre association de quartier et équipe médicale. Les collectivités publiques ont les moyens de favoriser ce type d'action, si les usagers s'organisent pour l'exiger.*

*Moins d'Etat, plus de liberté, c'est préférer une société contractuelle à une société réglementée, à un Etat social de consommation. C'est vouloir conjuguer la solidarité avec l'autonomie, et non troquer un pouvoir bureaucratique, celui de l'Etat, contre un autre pouvoir, celui du secteur privé, tout aussi opaque.*

### COURRIER

## Méandres universitaires (suite)

*Grand bruit autour de l'«affaire» Rey à l'Université de Lausanne. Après l'écho qu'en donnait ici-même J. Cornuz, l'un des professeurs mis en cause, l'historien Marc Vuilleumier, tire une des leçons qu'impose la floraison des prises de position. (Réd.)*

Un mot sur les «méandres universitaires» de l'«affaire» Rey, évoqués par Jeanlouis Cornuz dans son dernier «carnet». Non pour motiver le jugement que j'ai porté sur le travail de cet étudiant ou pour rectifier toutes les inexactitudes et affirmations mensongères parues et colportées ici ou là (cela prendrait trop de place et je le ferai sans doute ailleurs), mais pour m'étonner de la légèreté

avec laquelle certains éléments de la gauche se lancent dans cette affaire et, sans aucune vérification préalable, portent, explicitement ou non, une accusation extrêmement grave à l'égard de deux enseignants: refuser un travail pour des raisons politiques.

J'en veux pour preuve la lettre d'un certain nombre d'écrivains romands du Groupe d'Oltén, publiée dans le dernier DP (598, 2.7.1981). Pas un seul des signataires n'a daigné me demander quoi que ce soit avant de lancer cet appel. Sans autres explications que celles d'une des deux parties, sans autre documentation que le texte et le choix de pièces édités par l'étudiant, ils déclarent soutenir son recours et demandent au Recteur de l'Université de Lausanne d'intervenir auprès du Conseil de la Faculté des Lettres «conformément à l'appel dont vous avez été saisi par l'avocat de M. Rey».

Que réclame cet appel, ou plus exactement le mémoire de M<sup>e</sup> François Graff? L'attribution de la note 9 sur 10 à cet «excellent travail», dont nos écrivains relèvent par ailleurs les «manques». Ils se solidarisent donc avec une démarche qui, contrairement aux principes de la plus élémentaire liberté académique, prétend dicter à l'Université la note qu'elle devrait mettre à un candidat! Quel dangereux précédent, Messieurs! Pour peu que le vent tourne (et il tourne vite à l'Université!), ce genre de campagne et de pression extérieure sera d'autant plus facilement repris par des groupes de droite que vous leur aurez frayé la voie. D'autre part, ne voyez-vous pas que, dans un canton où le respect de la hiérarchie et de l'autorité est particulièrement fort, ces recours successifs aux instances supérieures ne peuvent que renforcer leur emprise? Au profit de qui?...

Le recours que vous appuyez lance des accusations extrêmement graves: notre note serait due «à des raisons obscures, mais qui sont très vraisemblablement d'ordre politique» (p. 8). Et comme il est difficile de me faire passer pour un homme de droite, M<sup>e</sup> Graff emploie près du tiers de son mémoire à «prouver» que j'ai en quelque sorte tourné ma veste. «M. M. Vuilleumier est libre bien sûr de

revenir sur les opinions qu'il a défendues jusqu'à ce jour sur la grève de 1918, de contester que la classe ouvrière ait vécu dans des conditions misérables à cette époque (...). Il n'est en revanche pas libre de le faire au détriment d'un étudiant s'inspirant de ses ouvrages» (p. 7). Ai-je besoin d'ajouter que j'ai contesté non la misère des ouvriers mais la manière dont le client de M<sup>e</sup> Graff en rendait compte? L'argumentation de l'avocat lausannois mérite d'ailleurs une étude détaillée: chacun peut constater qu'il sollicite mes textes, qu'il isole une citation de son contexte et la tronque pour lui donner une signification qu'elle n'avait pas (pp. 5-6: la citation incriminée figure à la p. 53 de notre ouvrage, et non aux pages indiquées par M<sup>e</sup> Graff).

\* \* \*

Cette malhonnêteté intellectuelle n'est pas fortuite: toute l'affaire, depuis ses débuts, est fondée sur le mensonge et l'imposture; au fur et à mesure qu'elle se développe, ses promoteurs sont pris dans un véritable engrenage qui les pousse toujours plus loin, entraînant avec eux ceux qui leur font confiance. Comment cela se terminera-t-il? Quelle que soit la décision du Rectorat ou des instances nouvelles qui pourraient être saisies de la cause, *mal pour nous tous*. J'entends par là *toute* la gauche. Car, à plus ou moins longue échéance, l'imposture éclatera, dévalorisant par avance toute protestation analogue portant, elle, sur un cas valable. Pourquoi ne pas avoir commencé par discuter, par prendre l'avis des personnes impliquées, par se documenter sérieusement au lieu d'agir en dilettantes et, parfois involontairement, d'entretenir et de cultiver les phantasmes d'un étudiant? On lui aurait peut-être conseillé, après lui avoir laissé le temps nécessaire pour maudire son jury, de se remettre au travail et d'y consacrer les deux ou trois mois supplémentaires nécessaires. Chacun y trouvait son compte, lui le tout premier. La gauche manque-t-elle à ce point d'objectifs politiques qu'il lui faille ainsi susciter de toute pièce une «affaire»?

Marc Vuilleumier.

## Changer le système? D'accord, mais sur le papier

La plupart des thèses sont réputées servir à leur seul auteur, — promu derechef docteur ès quelque chose. Quelques-unes cependant peuvent intéresser durablement un certain public: c'est le cas de la thèse de droit que vient de soutenir à Lausanne Jean-Michel Henny, fils et frère d'agriculteur, sur *L'importation de produits agricoles — une réglementation et sa mise en œuvre* (éditée par la très radicale Imprimerie Vaudoise).

L'importation de nourriture: voilà bien l'un des problèmes les plus embrouillés de ce «nœud de vipères» qui sert de politique agricole à la Suisse. Car notre docteur utilise volontiers un langage imagé pour présenter ce que le «Bulletin patronal» décrivait comme un «édifice gigantesque et hétéroclite de protections et de subventions, qui relève plus du délire d'un peintre décadent que de l'architecture fonctionnelle». J.-M. Henny devient même lyrique — d'un lyrisme inquiétant — quand il évoque «les eaux tumultueuses du commerce international» ou «les assauts de l'océan» dont notre agriculture doit être protégée par une «digue», juste ouverte ce qu'il faut: «trop grande, l'ouverture livre les navires aux vagues destructrices, trop petite, elle transforme le port en un marais d'eau croupissante». On dirait le professeur Rieben et la sidérurgie européenne en proie aux nouveaux maîtres de forge du Japon et d'ailleurs. Passons, d'autant que l'effort de J.-M. Henny porte plus haut.

### UNE INSURMONTABLE COMPLEXITÉ

Il tente en effet d'y (faire) voir clair dans le magma d'une réglementation composée d'une douzaine de lois et de plus de 160 ordonnances publiées, dans lesquelles on chercherait en vain une définition de l'agriculture, une délimitation de son domaine (et

les cultures en serre chaude? et les élevages industriels? et les grands moulins? et les distilleries?). Bien des auteurs ont déjà relevé l'insurmontable complexité de la législation agricole et son manque de cohérence, généralement reçu comme un fait incorrigible. Moins fataliste, Jean-Michel Henny y va de sa proposition de solution. Après avoir examiné systématiquement, comme il convient dans une thèse, l'histoire de la législation et la réglementation en vigueur pour chaque produit, il propose ni plus ni moins que la refonte de tout le système législatif. En substance, il s'agirait de remplacer la loi sur l'agriculture de 1951, qui n'a pas tenu ses promesses, et surtout l'Ordonnance générale de la même année, par un ensemble de lois nouvelles, dont chacune fixerait le statut propre à chaque catégorie de produits: céréales fourragères, fruits, légumes, produits laitiers, bétail de boucherie et viande, etc.

### UN TRIPLE MÉRITE

Cette nouvelle législation agricole aurait le triple mérite de satisfaire à trois critères de qualité: la nécessaire clarté, la pérennité imposée par la sécurité du droit, sans oublier une prise en considération aussi serrée que possible des conditions, par définition variables, de production et de vente.

Cette conception d'ensemble a de quoi séduire tous ceux qui ont eu l'occasion de se casser la tête à étudier un aspect de la politique agricole; elle a convaincu d'avance tous ceux qui pestent contre la spécialisation outrancière dans ce domaine et enragent de voir les complicités qui lient les «connaisseurs» de l'administration et de l'économie.

Bref, il ne reste qu'à vendre cette idée de la refonte totale d'une réglementation-patchwork à laquelle chaque génération, voire chaque législature même, tient à apporter au moins son morceau. J.-M. Henny ne se préoccupe pas de politique et ne veut rien savoir de ces basses contingences qui nuisent à la belle ordonnance systématique du droit. Ce faisant, il propose une construction dont le dessin semble trop net: car il y a probablement trop de

gens, et surtout de groupes, qui ont littéralement besoin du climat un peu trouble pour tout simplement survivre.

Pour couper l'élan qu'aurait pu vous donner la lecture des conclusions de Henny, vous pouvez toujours parcourir la brochure sous couverture vert vitriol que vient de publier la SDES suisse alémanique sous la signature de Vital Gawronski. Pour lui aussi, il faudrait tout changer dans le système, mais il ne hasarde aucune proposition, tant il croit fortes à la fois les habitudes, et les craintes de perdre des prérogatives ou de l'influence.

En étudiant les textes légaux d'une part, et les données économiques de l'autre, Henny et Gawronski aboutissent aux mêmes conclusions: tout est à refaire! Le premier ne se préoccupe pas de savoir si c'est possible, et le second dit ouvertement que c'est foutu d'avance. Comme quoi le juriste peut être plus optimiste que l'économiste.

### MÉCÉNAT

## Jouxens, le syndic et le théâtre

*On a encore en mémoire les propos énergiques de l'ancien recteur de l'Université de Lausanne sur la culture, le devoir des magistrats d'oser, etc.*

*Dans l'Ouest lausannois, Philippe Mentha a créé un théâtre vivant (Kléber-Méleau); la qualité des spectacles a trouvé un public, salle remplie à 70% en moyenne.*

*Les communes de l'Ouest lausannois se sont associées à cet effort. Renens, Chavannes, Prilly, dans des grandeurs variables qui pourraient être étendues encore. On observe avec plaisir un subside de Fr. 1500.— de Jouxens, une des communes qui recense le plus grand nombre de contribuables aisés.*

*L'ancien recteur de l'Université de Lausanne est syndic de Jouxens. Quelle audace!*

## AVORTEMENT

### Le hors-jeu de Kurt Furgler

On sait qu'en son temps, M. Furgler, pour des raisons de conscience, avait demandé à être déchargé du dossier «interruption de grossesse».

Exception au régime de la répartition collégiale des tâches. Elle a jeté un discrédit dont on observe aujourd'hui encore les traces: si pas valable pour Furgler, pourquoi obligatoire pour Ritschard, et ainsi de suite.

Ces jours-ci où délibère la commission du Conseil des Etats sur le projet du Conseil national laissant

aux cantons la liberté de prévoir l'interruption de grossesse, M. Furgler réapparaît, plaide l'unité du Code pénal et affiche ses convictions sur le sujet.

Est-il possible que le même magistrat renonce à défendre un projet gouvernemental, puis s'empare à nouveau du dossier selon que les conclusions vont dans son sens, ou selon les risques de voir les Chambres «aller trop loin»?

Admettons encore que M. Furgler n'ait pas voulu s'en mêler à l'époque! Mais qu'il ait aujourd'hui la faculté de choisir le moment qui lui convient pour intervenir à nouveau, ce n'est pas tolérable.

Il est sur la touche ou dans le jeu?  
Disqualification!

## TOURISME

### La montagne aux montagnards

*Période estivale. A l'heure des grandes migrations, l'occasion de parler tourisme au hasard d'une lecture. L'ouvrage est d'un géographe français qui, en quelque 700 pages, brosse un portrait du tourisme dans le Tyrol autrichien — géographie physique, population, économie<sup>1</sup>. Le sous-titre a attiré notre attention: la montagne aux montagnards. Ce constat ou ce souhait paraît bien irréal lorsqu'on connaît les caractéristiques habituelles du développement touristique: investissements par des groupes financiers étrangers aux régions de villégiature, appropriation du sol par les vacanciers des villes, diffusion du mode de vie urbain, bref une forme authentique de néo-colonialisme.*

#### LES TITRES DE GLOIRE DU TYROL

*Premier sujet d'étonnement, l'accroissement démographique continu du Tyrol depuis le début du siècle, non seulement dans les villes de plaine*

*mais également dans les vallées, alors que dans l'arc alpin l'exode rural a anémié des régions entières.*

*Le Tyrol est la première région touristique du premier pays touristique du monde. Ce titre de gloire devrait en faire un modèle du tourisme moderne, ce tourisme de résidences secondaires grâce auquel le vacancier se sent libre, aux dires des experts. Or rien de tel: l'hôtellerie classique représente un tiers de la capacité d'accueil de la région, l'hébergement chez l'habitant les 45%. Ce ne sont donc pas les investissements extérieurs qui ont fait la richesse et la renommée du tourisme tyrolien; au contraire, dans cette région, on constate que l'équipement touristique est toujours le fruit de l'initiative locale et qu'il est contrôlé par la population communale.*

*L'hébergement chez l'habitant est le fruit d'une politique délibérée. Le gouvernement autrichien accordé des crédits élevés pour la création de chambres d'hôtes dans le milieu rural; mais cette activité doit rester un appoint: pas plus de dix lits par foyer et l'interdiction de recourir à de la main-d'œuvre extra-familiale. Loger chez l'habitant est*

*un mode de vacances avantageux — un peu plus de la moitié du prix d'une chambre d'hôtel pour un confort comparable — et souple — pas de contrainte d'horaire et de réservation.*

#### PAS DE PLACE POUR LES PROMOTEURS

*L'absence presque complète d'exode rural et la volonté des habitants de rester maître de l'économie touristique ont laissé peu de place aux promoteurs des villes et aux vacanciers, aussi intéressés par le placement foncier que par la beauté des sites. Ces deux facteurs sont renforcés par un appareil législatif adéquat. Les exploitations agricoles viables peuvent être inscrites au cadastre par leurs propriétaires et, par là, sont soustraites au morcellement; cette mesure touche la moitié des fermes du Tyrol. D'autre part la vente de parcelles agricoles est soumise à autorisation, de même que la vente de parcelles bâties ou non agricoles lorsque l'acheteur est étranger.*

*En Suisse, dans plusieurs cantons touristiques, on a misé depuis une quinzaine d'années sur la vente de résidences secondaires — chalets et appartements — sous prétexte que le touriste veut devenir propriétaire.*

*L'exemple du Tyrol, même si les situations ne sont probablement pas en tous points comparables, suggère quelques interrogations au sujet des certitudes qui fondent notre religion touristique: dans quelle mesure le boom touristique helvétique a-t-il profité aux populations de montagne? Quel type de touriste privilégions-nous? A partir de quand la multiplication des constructions dans les stations va-t-elle porter ombrage à l'attrait de ces lieux? Qu'advient-il des habitants des régions de montagne, privés de leur capital essentiel, le sol?*

<sup>1</sup> Jacky Herbin. «Le tourisme au Tyrol autrichien ou la montagne aux montagnards». Editions des Cahiers de l'Alpe, Grenoble, 1980.

## POINT DE VUE

# Le chien, le chat, le kangourou et le soja

Excellente enquête, dans le dernier numéro de «Solidaire» (case 97, 1009 Lausanne) à propos de la nourriture en boîtes pour chiens et chats. Compte bouclé des faits et méfaits exposés, on se demande pourquoi, cependant, les auteurs ne vont pas jusqu'à la conclusion logique de leur démonstration, à savoir l'interdiction pure et simple de garder chiens ou chats ailleurs qu'à la campagne.

Rien d'extraordinaire, d'ailleurs, à pareille interdiction. La municipalité de Reykjavik, il y a belle lurette de cela, a cric et crac interdit chiens et chats en ville et, à ce qu'on sait, le pays ne s'en porte pas plus mal.

Dieu, en outre, que je sache, a créé les chiens pour galoper en gardant du bétail et les chats pour surveiller les souris. Il ne les a pas prévus pour se vautrer sur des canapés et s'empiffrer de viande de kangourou au soja.

Moralité: les municipalités dignes de ce nom interdiront donc purement et simplement chiens et chats — ces derniers étant d'ailleurs régulièrement perdus ou écrabouillés — dans toute localité manifestement non agricole. Inutile de discuter, de se laisser engloutir par les jésuitismes zoolâtriques ambiants. Interdiction absolue, exercice terminé, à l'exemple de Reykjavik. Mémères et pépères à cabots se recycleront dans les poissons rouges et les canaris, le volume des cages et des aquariums ne devant pas être inférieur à un demi-mètre cube par animal gardé. Et tant pis pour les pépères à stress dont le chien a pour seule fonction de les obliger à sortir deux fois par jour pendant dix minutes. Ils n'ont

qu'à sortir leur femme. Un peu d'air n'a jamais fait de mal à une femme, c'est bien connu. Ladite mesure permettrait, par ailleurs, de supprimer la taxe sur les chiens — taxe dont les fondements philosophiques sont nébuleux. Les propriétaires de chevaux, d'éléphants ou de dahus — animaux qui laissent eux aussi des crottes sur les chaussées — ne paient pas de taxes. Injustice, donc.

Mais quel homme politique osera demander l'interdiction des cabots partout sauf à la campagne?

Le parti des propriétaires de clébards aurait tôt fait de sortir les crocs, bigre, et la meute des mémères lui ferait un mauvais sort, pour sûr. Mais quel débat ça ferait! Mieux que la ceinture de sécurité...

\* \* \*

La Romandie n'existe pas. Tout au moins, son existence est controversée. Elle dispose pourtant, depuis quelque temps, d'un drapeau. A dire vrai, ce drapeau est affreusement conventionnel, tout à fait dix-neuvième, avec les machins habituels: croix, étoiles, bandes de couleur. Très pompier, somme toute. Pourquoi — toute l'affaire étant purement esthétique — n'avoir pas rigoureusement innové? Pourquoi pas un drapeau humoristique ou complètement à côté de la plaque? Représentant un dromadaire et une baleine, par exemple. Ou la grande galaxie d'Andromède M31 (NGC 224)? Ou une chaise-longue? Ou un pingouin avec un masque et un tuba? Ou un dessin de Leiter ou de Reiser? Ou un couple en train de faire un petit Romand? Ou une brosse à dents sur fond d'orbites électroniques?

Enfin bref. Il était possible de se payer un dra-

peau sortant de l'ordinaire débile des drapeaux. Quelque chose de psychédélique, de cosmique, de vivant. Quelque chose qui aurait *vraiment* eu de la gueule et qui aurait, de plus, été marrant. Mais l'ARSF, productrice du drapeau, est restée platement dans les habituelles ornières fin de siècle. C'est raté. Complètement raté. Son drapeau est juste bon pour une république océanique de bananes arrivant par hasard à l'indépendance. Il est englué dans du Dalcroze-Abbé Bovet alors que l'avenir est à l'électronique et au Kama-Sutra, à l'énergie solaire et à l'accordéon interplanétaire.

\* \* \*

Excellent article, dans le dernier numéro de «L'Histoire», consacré tout entier à la mer, à propos du jus de citron. Ainsi donc, les Anglais auraient gagné les batailles de Trafalgar et d'Aboukir grâce au jus de citron, lequel jus prévenait le scorbut, abominable maladie. Il est d'ailleurs remarquable que les vertus des fruits et légumes frais, pourtant connues depuis l'antiquité, aient été à ce point et pendant si longtemps négligées dans l'alimentation des marins. Bizarre, très bizarre.

Voilà qui me fait penser aux coincideurs, ces... mais on en parlera la prochaine fois. Portez-vous bien et bien le bonjour chez vous.

**Gil Stauffer.**

PS. Contrairement à ce que j'ai écrit dans une précédente chronique, la distance (à vol d'oiseau) entre le Valais et la Californie n'est pas de 14 000 km mais de, grosso modo, 9500 km. A moins que l'on ne s'arrête dans les pintes, tout au long du chemin, évidemment...

## Un demi-million en trois ans

Menacée de disparaître en 1974, la « Berner Tagwacht » (la diane bernoise, quotidien socialiste) a surmonté cette crise et part de l'avant. Les projets: retarder l'heure de parution de 19 heures à 23 heures pour être actuelle lorsqu'elle arrive le lendemain matin chez les abonnés, publier 500 pages de plus par année (ce qui signifie qu'il n'y aura plus de numéros de six pages), améliorer la chronique locale et la rubrique sportive, faire paraître, comme édition jumelée, le journal biennois « Seeländer Volkszeitung », absorbé par la « Tagwacht » à l'époque de la plus grande misère de la presse socialiste, rester un journal auquel des abonnés ne lisant pas d'autre quotidien peuvent rester fidèles parce qu'il les informe complètement mais brièvement. Bref, au moment où se multiplient les professions de foi et les déclarations de principe au chapitre de la presse de gauche, voilà des propositions concrètes...

### A SUIVRE

A la rentrée de septembre, place nette, sur le marché des hebdomadaires, pour Ringier, au moins en Suisse romande; c'est Jürg Frischknecht qui l'annonce dans la dernière page « Medien » de la « Basler Zeitung » (11.7.1981): « L'Hebdo » sera seul en lice, les promoteurs du « Temps », Jean Frey, « La Suisse », « 24 Heures » et « US News and World Report », ont renoncé à cette tentative de presse dont la conception était le fait de deux membres de l'ancienne rédaction en chef du « Journal de Genève » (un mensuel reste à l'étude).

\* \* \*

Lancement d'une initiative populaire pour l'abaissement de l'âge de la retraite à 62 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes, c'est décidé: les Organisations progressistes de Suisse (POCH) vont

Le coût de l'opération doit être assumé par les amis de la presse socialiste qui sont invités à réunir près d'un demi-million de francs en trois ans, dont 200 000 francs en 1982.

L'éditeur du journal, l'Imprimerie de l'Union à Berne, est prêt à s'engager s'il a l'assurance que l'argent sera mis à disposition dans les délais permettant les investissements nécessaires. La réduction des marges et la concurrence dans la branche des arts graphiques, ainsi que les gros investissements indispensables pour survivre, ne permettent plus à une imprimerie de tenir en vie un journal déficitaire. L'éditeur « se contente » de comptes équilibrés, mais c'est une condition « sine qua non » à la poursuite de l'expérience.

Ajoutons que la formule d'engagement proposée aux souscripteurs précise expressément que ceux-ci considèrent comme naturel que leur contribution ne les autorise en rien d'exercer une influence sur la ligne rédactionnelle de la « Berner Tagwacht » et du « Seeländer Volkszeitung ».

Une hirondelle ne fait pas le printemps mais les roses fleurissent à cette saison!

donc entrer en campagne (de récolte de signatures); pour l'occasion, elles ne manquent pas de lancer un appel à l'aide à leurs amis des partis socialistes autonomes et du Parti du Travail. De ce côté-là, ce n'est pas l'enthousiasme. La « VO hebdomadaire » en tout cas (9/15.7.1981) est pour le moins réservée. Sous le titre « Oui mais... », elle applaudit au principe de l'abaissement, mais souligne les obstacles qui « aux yeux de certains » pourraient compromettre la mise en application d'une telle mesure, allant même jusqu'à écrire: « (...) On peut aussi se demander si, dans ces conditions, une initiative populaire conserve encore quelque chance de succès. » Sur le sujet, l'élan manquerait-il jusque dans les rangs de l'extrême-gauche?

\* \* \*

Les économies d'énergie sont enfin à l'ordre du jour. Mieux vaut tard que jamais. Plus exactement, on passe lentement des déclarations de prin-

cipe aux réalisations concrètes, envisagées sur une large échelle et prises au sérieux (scientifique). Dans cette perspective, un document pour vos vacances studieuses et qui vous permettra de repartir du bon pied à la rentrée de septembre: les quelque cent cinquante pages serrées publiées par le Centre universitaire d'étude des problèmes de l'énergie (Université de Genève), sous un titre fort compréhensible: « Conservation de l'énergie — Recherches et réalisations techniques dans l'habitat et l'équipement ménager ». Les auteurs, dignes de foi: A. Gsponer, B. Giovannini et J. Branch, scientifiques, chercheurs, enseignants (le premier et le dernier nommés animent le Gipri, Geneva International Peace Research Institute). Un coup d'œil sur le sommaire qui suffira à vous mettre l'eau à la bouche: une liste des bâtiments-pilotes à basse énergie en Suisse et à l'étranger, une analyse des rendements économiques des mesures d'économies d'énergie, une comparaison des consommations des appareils ménagers les plus économes avec la moyenne des appareils courants, mille adresses utiles dans le domaine en question, et nous en passons (prix: Fr. 16.50 — CUEPE, Saint-Ours 5, 1205 Genève).

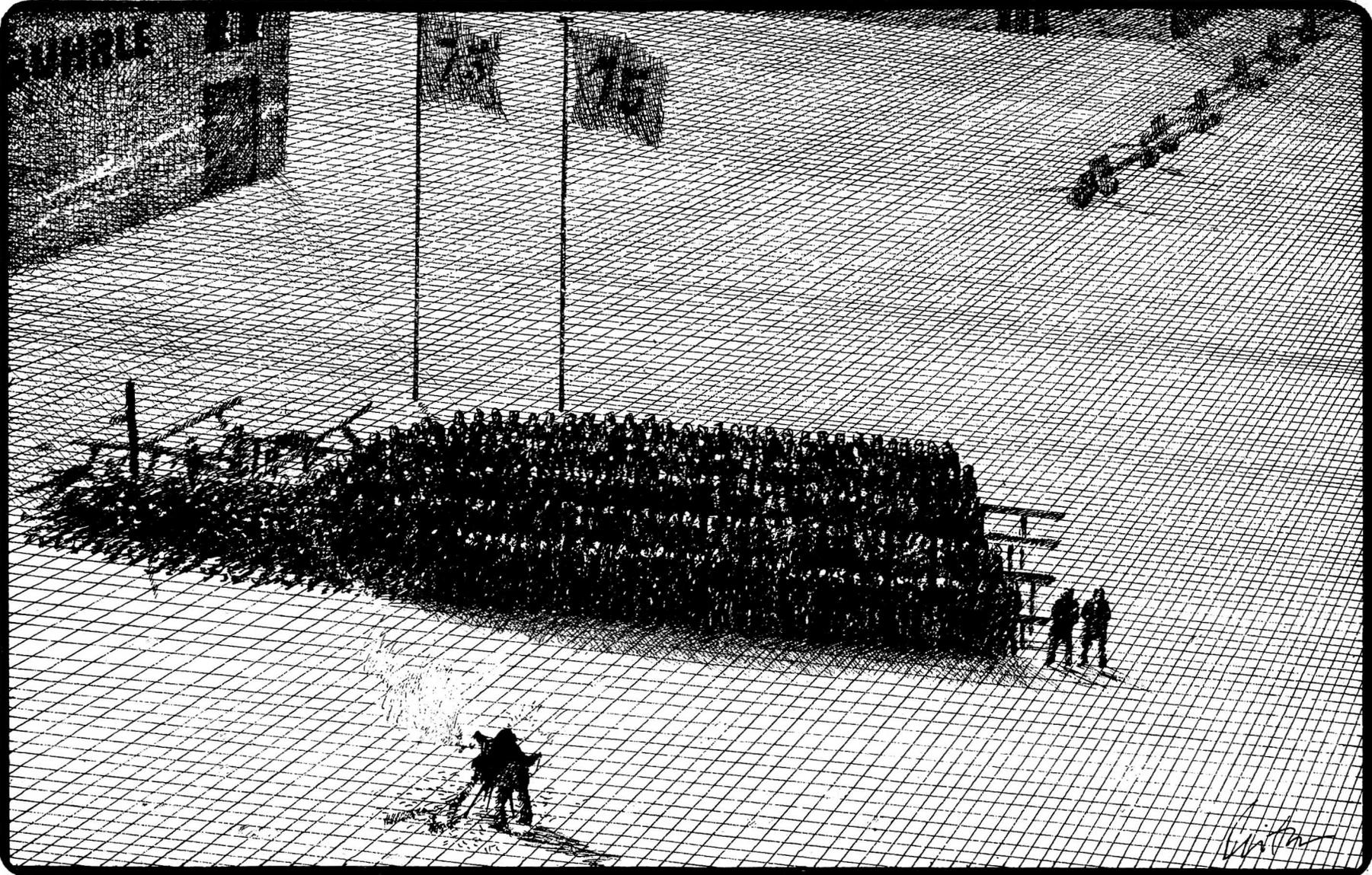
\* \* \*

Dans le dernier numéro du magazine du « Tages Anzeiger » (28) qui vous aura peut-être échappé du fait des vacances, à noter une somme sur le « boom » du vélo dans notre pays et ailleurs.

\* \* \*

L'égalité en marche. Le dernier numéro du bulletin du Cartel suisse des associations de jeunesse, « Forum jeunesse » (n° 24, c.p. 3318, 3000 Berne 7) se lance à l'eau; nous citons: « (...) Le CSAJ a élaboré un projet pour « un séminaire de femmes » destiné à l'Autriche, l'Allemagne fédérale et la Suisse. Le titre (provisoire): « Une fille, c'est presque autant qu'un garçon »; il s'agira de définir « le travail féminin » proprement dit et de développer une stratégie pour défendre, maintenir, construire ou renforcer l'originalité du travail des femmes en plus du travail traditionnel des associations. » La révolution est en marche.

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER



*Martial Leiter*

Les 75 ans de Bührle. Cheese!

## L'initiative pour prendre le pouls des cantons

Pourquoi les initiatives populaires fédérales réussissent-elles si rarement (sept sur plus de septante), alors que les initiatives cantonales aboutissent avec facilité?

Ainsi les Vaudois ont accepté récemment successivement, contre l'avis du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, les initiatives suivantes: Sauver Lavaux, économies d'énergies, suppression des privilèges fiscaux, semaine de cinq jours, élections des municipalités par le peuple, démocratisation du nucléaire.

Au niveau fédéral, toute initiative est marquée du handicap de la centralisation; elle émane en général d'un milieu homogène, dont les ramifications s'étendent rarement à l'ensemble de la Suisse; elle est souvent mal rédigée, par compromis maladroit entre la volonté des initiants de se faire plaisir à eux-mêmes avec un texte dur et le souci de tenir compte des résistances avec un texte édulcoré.

Au niveau cantonal, les relais initiants-peuple jouent de manière souple. Diverses variables entrent en ligne de compte (par exemple, dans le canton de Vaud: vote des centres urbains, des districts campagnards; majorité centre-gauche: Parti socialiste, Parti ouvrier populaire, PAI/UDC, écologistes, sans oublier une partie de l'électorat radical).

Sur chacun des objets que nous avons cités, les états-majors, ou ce qui est plus grave, les congrès des partis radicaux et libéraux avaient donné des mots d'ordre négatifs. Le désaveu populaire est trop fréquent pour qu'on puisse retenir des explications contingentes du style: le peuple n'était pas bien renseigné... le titre de l'initiative était abusif... etc. Il y a un déphasage de fait entre le conservatisme majoritaire électoralement et la sensibilité populaire vaudoise.

Ainsi se révèlent des possibilités d'action au niveau cantonal, comme démontré depuis longtemps (suffrage féminin, vote à dix-huit ans, interruption de grossesse).

La démocratie directe, au niveau des cantons, d'abord!

### LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## La France vue d'ici

J'ai longtemps hésité!

Tout d'abord, je ne croyais pas à la victoire de M. Mitterand. D'autre part, me souvenant que M. Mitterand avait été ministre de la Justice (Garde des Sceaux) au moment du détournement de l'avion de Ben Bella et qu'il n'avait ni démissionné, ni même protesté de façon éclatante contre une violation aussi patente du droit international, je me demandais... Préférant à tout prendre une politique «de droite» menée par des hommes de droite à la même politique «de droite» menée par des hommes supposés de gauche — préférant si

l'on veut le général de Gaulle mettant un terme à la guerre d'Algérie à M. Guy Mollet s'enlisant toujours plus irrémédiablement dans cette même guerre d'Algérie.

L'entrée au gouvernement de M<sup>e</sup> Badinter, et précisément en qualité de ministre de la Justice, emporte mon adhésion (vous me direz que comme je ne suis rien ni personne, que je ne suis même pas Français, je n'ai que le droit de me taire — la sympathie, l'enthousiasme ne se commandent pas!).

Avec M<sup>e</sup> Badinter, c'est un peu «la France éternelle» qui reprend la parole, et Dieu sait que nous l'attendions!

C'est un peu le vieux Voltaire, lui qui passa les quinze dernières années de sa vie à lutter contre la

torture, contre la justice de son temps, pour d'innombrables innocents, de Calas à la Barre, de Lally aux protestants envoyés aux galères ou enfermés à vie dans le donjon d'Aigues-Mortes.

C'est un peu le vieil Hugo, qui écrit l'une des dernières lettres que nous ayons de lui (14 décembre 1883) à la reine Victoria pour lui demander la grâce d'un insoumis irlandais — après toute une vie consacrée entre autres à lutter contre la peine de mort. (Au fait, la reine Victoria refusa la grâce de O'Donnel, qui fut exécuté, comme aujourd'hui M<sup>me</sup> Thatcher refuse... Mais non! aujourd'hui, les insoumis irlandais ne sont plus exécutés!)

C'est un peu Emile Zola:

«Je n'ai qu'une passion, celle de la lumière, au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n'est que le cri de mon âme. Qu'on ose donc me traduire en cour d'assises et que l'enquête ait lieu au grand jour! J'attends.»

C'est un peu Albert Camus, qui a écrit tout un livre — les *Réflexions sur la guillotine* — pour demander l'abrogation de la peine de mort.

Les trois roses déposées au Panthéon, la troisième sur la tombe de Victor Schoelcher, qui attacha son nom à l'abolition de l'esclavage — ce n'était donc pas un simple geste.

\* \* \*

Je dois présenter des excuses aux différents auteurs d'anthologies que j'ai pu critiquer au cours des temps, leur reprochant d'avoir oublié X, Y ou Z... J'ai dans les mains l'*Anthologie des Poètes du XIX<sup>e</sup> siècle* (1800-1866) par Georges Pellissier, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, Docteur ès lettres, parue chez Delagrave en 1938. J'y trouve Arnault, Arnould, Arvers, Baour-Lormian (vous connaissez?), Barbier, Belloy (A. de), Berchoux, Blanchecotte, etc. Je n'y trouve ni Baudelaire, ni Nerval! Et dire que mes collègues et moi-même vivons sur le mythe du «Chef-d'Œuvre», de l'œuvre «forte», etc.!

J. C.